

MA SANTÉ - MA PRIORITÉ

HARCÈLEMENT PSYCHOLOGIQUE AU TRAVAIL

**Te remettre en question
n'est pas une option!**

Le harcèlement psychologique est une conduite vexatoire (abusive, humiliante, blessante) qui se manifeste par des paroles, des gestes ou des comportements qui sont répétés, hostiles et non désirés.

Ces paroles, gestes ou comportements portent atteinte à la dignité ou à l'intégrité (équilibre physique, psychologique ou émotif) de la personne en rendant le milieu de travail néfaste pour elle.

**Une seule conduite grave
peut aussi être considérée
comme du harcèlement
si elle entraîne des
conséquences négatives
durables pour la personne.**

Source : www.cnesst.gouv.qc.ca/fr/prevention-securite/milieu-travail-sain/harcement-au-travail/harcement-psychologique-sexuel-au-travail.

Ensemble, mettons un terme à la normalisation de certains comportements qui entraînent des conséquences sur la santé qui peuvent être aussi sévères que celles associées à de la violence physique.



Du harcèlement psychologique peut se produire à plusieurs niveaux : entre collègues, entre gestionnaire et membre du personnel. Le comportement harcelant peut aussi provenir de la part des élèves ou de leurs parents.

**Se sentir bien au travail,
c'est primordial!**

N'hésitez pas à contacter votre syndicat local si vous êtes victimes ou témoins d'une situation pouvant mener à de la détresse psychologique.

